

Outils et pratiques de développement logiciel

Coordonnateur du cours

TRUDEL, Sylvie
 trudel.s@uqam.ca
 (514) 987-3000 #5538
 PK-4720

Groupes

20	BERGER, Jacques	berger.jacques@uqam.ca	(514) 987-3000 #3699	PK-4115
	Mardi, de 13h30 à 16h30 Salle Voir local au: https://portailletudiant.uqam.ca/ (cours)		Vendredi, de 13h30 à 15h30 Salle Voir local au: https://portailletudiant.uqam.ca/ (atelier) Vendredi, de 13h30 à 15h30 Salle Voir local au: https://portailletudiant.uqam.ca/ (atelier)	
40	GUILLEMETTE, François-Xavier	guillemette.francois-xavier@uqam.ca	(514) 987-3000 #3699	PK-4115
	Jeudi, de 17h30 à 20h30 Salle Voir local au: https://portailletudiant.uqam.ca/ (cours)		Jeudi, de 20h30 à 22h30 Salle Voir local au: https://portailletudiant.uqam.ca/ (atelier) Jeudi, de 20h30 à 22h30 Salle Voir local au: https://portailletudiant.uqam.ca/ (atelier)	

Description du cours

Objectifs

Initier les étudiants au développement de logiciel dans un contexte et un environnement de développement professionnel.

Sommaire du contenu

Faire connaître aux étudiants les principaux outils utilisés pour le développement professionnel de logiciel. Comparaison des modèles de développement traditionnels et des processus de développements modernes. Développement de logiciel dans un contexte de logiciel libre (open source). Étude de cas. Utilisation d'outils contemporains pour de développement : cadre de test, gestion de la configuration, construction automatisée, environnement intégré de développement, outils de pistage et de revue de code.

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;

- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>